



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

Annecy, le 26 mars 2024

Le Contrat Engagement (CEJ) fête ses deux ans



Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Le Contrat Engagement Jeune : une priorité du ministère

La DDETS de Haute-Savoie organise, avec France Travail et les missions locales du département, les deux ans du contrat d'engagements jeunes le 26 mars 2024 à la préfecture à partir de 11h.

Lancé le 1er mars 2022, ce dispositif, financé par l'État, constitue une priorité du ministère du travail, de la santé et des solidarités qui souhaite que chaque département entreprenne des démarches de communication à l'occasion de ce 2^e anniversaire.

À qui s'adresse le CEJ ?

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Ce contrat, qui a remplacé la garantie jeunes, propose un accompagnement individuel et intensif de 15 à 20h par semaine avec un objectif d'entrée rapide et durable dans l'emploi. Le contrat d'engagement jeune est mis en œuvre par France Travail et les missions locales.

Que comprend le CEJ ?

- Un diagnostic initial approfondi ;
- Un parcours intensif et personnalisé pouvant durer jusqu'à 12 mois voire 18 mois pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi avec au minimum 15 à 20 heures d'activités par semaine ;
- La possibilité de bénéficier de l'ensemble de l'offre de services de France Travail et des missions locales ainsi que d'actions structurantes ;
- Un suivi par un conseiller référent dédié, jalonné de points réguliers ;
- Le versement d'une allocation pouvant aller jusqu'à 528 € par mois.

Près de 6000 jeunes ont bénéficié du CEJ en 2 ans dans notre département

Depuis mars 2022, le CEJ a bénéficié à 5 936 jeunes dans notre département, dont 54% par France Travail.

Les objectifs annuels d'entrée fixés par l'Etat sont dépassés chaque année par les deux opérateurs : France Travail et les Missions locales

Si ces 2 opérateurs mettent en œuvre le même cahier des charges du CEJ, leur public est différent :

Les publics selon les opérateurs

- France Travail capte en majorité un public diplômé (56% de niveau bac et +), plus aisé financièrement (30% seulement ont droit à l'allocation CEJ) et plus âgé ;
- Les missions locales, qui proposent un accompagnement socio-professionnel plus large, captent un public avec davantage de freins sociaux, moins formé (71% ont un niveau infra-bac), plus jeune, et plus précaire financièrement (98% sont éligibles à l'allocation CEJ).

Des résultats comparables

- Les résultats de sortie vers l'emploi (CDD – 6 mois, CDI, CDD+6 mois, dont alternance et titularisation dans la fonction publique) sont néanmoins comparables entre les deux opérateurs avec environ 56% de sorties positives (jeunes entrés en 2022 dans le CEJ, statut 6 mois après leur sortie du CEJ), contre 55% au national.
- Le taux de sortie en emploi durable (CDI, CDD +6mois dont alternance et titularisation dans la fonction publique) est lui de 38,7% contre 34% au niveau national. Cet indicateur est suivi dans le cadre des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG).

Financements et objectifs

- L'Etat verse une subvention annuelle importante aux missions locales en fonction du nombre de jeunes entrés dans le dispositif. En 2023, ce montant était de 2 165 000 euros au niveau de la Haute Savoie
- France Travail attribue à chaque territoire un nombre de conseillers dédiés au CEJ. Le financement est géré par l'Etat au niveau central.

[Les perspectives du CEJ](#)

La feuille de route de la DGEFP en 2024

- Conforter le déploiement qualitatif du CEJ ;
- Améliorer le pilotage et la gouvernance du CEJ ;
- Mieux communiquer sur le dispositif.

La mise en place de France Travail et l'inscription généralisée auprès de l'opérateur pour 2025 pour toutes les personnes sans emploi implique la **mise en place d'un contrat d'engagement unique qui remplacera notamment le CEJ.**

Comme pour le CEJ, ce contrat d'engagement unifié comportera "un plan d'action précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle" et une obligation d'au moins 15 heures d'activité par semaine (actions de formation...) pour les demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement ou les allocataires du RSA

Le Contrat d'engagement jeunes – Jeunes en rupture (CEJ JR)

Pour faciliter l'accès au CEJ aux jeunes très en rupture, susceptibles d'en être exclus ou de rester en marge de l'offre existante en raison des difficultés multiples auxquelles ils sont confrontés, des appels à projets régionaux, dédiés à ces jeunes, ont été lancés.

Les projets retenus visent à repérer les jeunes les plus en difficulté (à la rue, enfermés chez eux, porteurs de freins sociaux lourds...), pour les remobiliser, puis les faire signer un CEJ tripartite avec une mission locale (porteur de projet CEJ JR – mission locale – jeune). Le jeune en CEJ bénéficie ensuite du suivi de la mission locale et de celles du porteur de projet, doit se conformer aux exigences du CEJ mais avec une appréciation plus large de la notion d'activité.

Deux projets sont financés par l'État de fin 2022 à fin 2025

- Projets de l'association AGIR'H, qui vise en particulier les jeunes porteurs de handicap sur l'ensemble du département ;
- Projets l'association Bartavelles, qui cible en particulier les jeunes à la rue sur le Genevois et la vallée de l'Arve.